

Rédigez votre charte

Dossier d'animation

- thème : déterminer un cadre pour évoluer en groupe
- depuis 5 participants
- dès 13 ans
- au moins 1 à 2 accompagnants
- durée : 1h30 à 2h
- matériel : ci-joint

Introduction

Avertissement

L'animation contenue dans ce dossier vise à permettre à un groupe de personnes de gérer leurs relations et leurs activités communes. Elle s'applique, en principe, à tous les groupes constitués, même ceux dont la durée de vie est courte. Dans ce dernier cas, on élaborera une version brève de cette animation,

La gestion du cadre relationnel est primordiale, en particulier lorsqu'un groupe n'est pas homogène, lorsqu'il est constitué d'individus dont les attentes et les intérêts peuvent diverger considérablement. C'est fréquemment le cas en catéchèse. Une mise en lumière du cadre dans lequel les rencontres prennent place offre des éléments de clarification et fournit à tous, participants et encadrants, des outils facilitant la vie commune.

Cette animation n'est pas d'abord un mode d'emploi "clé en main" qui promet une gestion de la discipline exemplaire. Il est à considérer comme un outil de travail à adapter selon les circonstances et les possibilités.

Pour aller plus loin

Cette animation est tirée d'un dossier comprenant six animations précédées d'une introduction théorique. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site www.aesr.ch.

Remerciements

Cette animation est le fruit d'un travail collectif avec plusieurs équipes de catéchètes. Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce contenu.

Merci à la Fondation la Prévoyante qui a rendu possible l'édition de ce document.

Jean-Christophe Emery - mai 2006.

Copyright

©2006 Commission Jeunesse AESR. Tous droits réservés.

Contact :

Commission Jeunesse AESR, ZI En Glapin, 1162 St-Prex, Suisse
Tél : +41 21/823 23 23, mail : jeunesse.aesr@bluewin.ch

www.commissionjeunesse.ch

www.aesr.ch

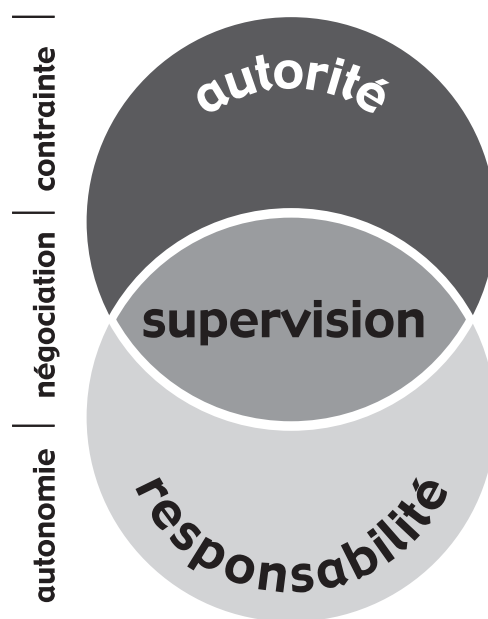
Petite partie théorique

Dans l'éducation (au sens large), on peut distinguer, selon le psychothérapeute Gérard Vallat, trois espaces qui évoluent en fonction de la prise d'autonomie du sujet (l'adolescent, par exemple). Ces espaces sont valables aussi bien pour un individu que pour un groupe. Ils conviennent donc parfaitement à notre situation.

1/ Un **espace d'autorité** est défini par les parents ou par l'institution. Il s'agit d'un espace dans lequel les règles sont fixées par l'autorité et ne sont pas négociables. Elles servent à structurer et à définir une sécurité pour les relations. Ces règles concernent par exemple la sécurité, la loi, le respect fondamental d'autrui et du matériel. Leur transgression entraîne irrémédiablement des conséquences définies par l'autorité.

2/ Un **espace de responsabilité** est défini par les engagements personnels de l'individu. C'est un lieu de construction de l'estime de soi et des compétences personnelles, de l'autonomie. C'est la liberté laissée au sujet pour organiser librement son espace. Cet espace est celui des loisirs, du choix des amitiés, de l'organisation de la sphère privée. Il est appelé «responsabilité», parce que le sujet supporte en principe lui-même les conséquences de ses actes.

3/ Un **espace de supervision** est défini de manière conjointe par la négociation entre l'autorité et les sujets. Il s'agit de règles définies en commun et qui doivent permettre à l'individu ou au groupe de prendre de l'autonomie. C'est un espace de confiance et de respect mutuel. Une charte de groupe intervient dans cet espace. Une charte ne peut pas tout contenir (on ne négocie pas avec des règles de sécurité, de respect élémentaire ou avec la loi – ex. : cigarette et alcool pour les mineurs). Ces règles font partie du premier espace. De même, la charte ne contient rien qui empiète trop sur la vie privée des individus (l'espace de responsabilité), sinon elle devient totalitaire. Il s'agit tout simplement de se mettre d'accord sur un certain nombre de fonctionnements qui aident tous les acteurs à mieux vivre leur vie de groupe. En situation catéchétique (de même que dans l'éducation des adolescents), l'espace de supervision joue un rôle capital. La capacité des responsables à être garants du cadre convenu et leur souplesse dans la manière de le faire respecter déterminera grandement la qualité des relations au sein du groupe. Les conséquences des infractions doivent logiquement également être discutées par les protagonistes.



Comment rédiger la charte

La rédaction d'une charte prend un certain temps. La formule que nous avons élaborée convient très bien à une journée ou à un week-end en début de parcours. En alternance avec des activités ludiques destinées à stimuler la formation du groupe, les différents temps de

rédaction de la charte peuvent facilement se fondre avec d'autres éléments dans un programme qui touche à d'autres choses.

Il est souhaitable que tous les membres du groupe soient présents pour rédiger le document. Le fait de n'avoir pas participé à l'élaboration du texte est un handicap important pour l'appropriation personnelle.

La rédaction d'une charte implique également les encadrants. Il est important de considérer que le texte représente véritablement un pacte mutuel et non une manière déguisée d'obtenir l'assentiment des jeunes à des règles préétablies. Ainsi il est utile que les animateurs se soient consultés de manière à connaître leur "marge de manoeuvre" sur certains sujets.

La rédaction de la charte représente également une bonne occasion de présenter certaines règles non négociables en vigueur dans le cadre catéchétique: alcool et cigarette, mais aussi respect ou sécurité. Il sera important de stipuler que ces règles appartiennent à l'espace d'autorité et que l'objectif de la charte est de définir ensemble celles qui appartiennent à celui de la supervision (négociation). De même il est essentiel que les règles d'autorité ne prennent pas trop d'espace. Elles réduisent alors sensiblement la possibilité d'établir des règles communes. Sans dramatiser, il serait judicieux que l'établissement des règles d'autorité s'accompagne d'une information concernant les conséquences de la transgression (sanctions).

Premier temps : en plénière

On peut faire une petite introduction, dans le groupe concerné, sur la nécessité d'avoir des règles de vie sociale : souvent implicites, parfois explicites. Les règles de la circulation routière fournissent une bonne illustration.

Un jeu (de cartes ou de dés) dont certains membres connaissent des "règles non explicitées pour tous" peut aussi illustrer la nécessité de partager un code commun pour pouvoir jouer ensemble. On peut ensuite aborder les règles sociales : «Qui peut me citer un exemple de règle sociale implicite ? (respect des autres, distance entre les gens) et une règle explicite ? (panneaux non-fumeurs, code de la route)». Tout n'est pas réglé explicitement, beaucoup se vit dans l'implicite. Celui qui ne le sait pas peut faire des erreurs conséquentes. On peut ensuite élaborer ensemble un tableau des avantages et des inconvénients des règles implicites et explicites (exemple page suivante).

On a souvent l'impression que les règles implicites donnent plus de liberté que les règles explicites. En fait, si l'on travaille un peu la notion de liberté, c'est exactement l'inverse ! Mais dans notre société, tout fonctionne comme si l'explicite n'était que sanction et transgression. Or l'explicite définit un cadre qui assure une meilleure qualité de relation pour ceux qui respectent le contenu. De plus, l'explicite permet de parler de ce qui ne va pas bien et offre la possibilité de retrouver un meilleur rapport si besoin.

Implicite		Explicite	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • plus convivial • moins formel • on ne pense pas aux sanctions 	<ul style="list-style-type: none"> • méprises possibles • jugement subjectif • sanctions imprévisibles • violence non gérée 	<ul style="list-style-type: none"> • rassurant • facile à vérifier • jugement objectif • sanctions connues • violence gérée 	<ul style="list-style-type: none"> • favorise la surveillance • rébarbatif • sanctions obligatoires

Quelques propositions pour présenter les choses :

- Nous avons au moins un but commun dans le groupe : nous voulons tous que cela se passe bien pour nous ! Mais nous n'avons pas tous la même définition du bien ! Il nous faut donc nous mettre d'accord. Ainsi voulons-nous mettre en forme quelques règles explicites.
- Petit rappel des 10 commandements dans la Bible : un exemple de règle explicite.
- Il y a trois zones dans notre vécu de groupe: 1/ Une zone sous influence de règles non négociables : ex. alcool, fumée, etc. 2/ Une zone sous influence des règles négociables (de notre charte réalisée ensemble) 3/ Une zone de liberté, non explicite (tout le reste).
- Rappel du cadre de notre groupe : lieu d'Eglise, envie de vivre quelque chose en relation avec Dieu et la foi, etc. C'est un donné qui n'est pas négociable (Zone 1) : nous ne sommes pas réunis pour apprendre les claquettes ou pour faire du jogging (même si ces activités ne sont pas proscrites...)
- Il est capital que les règles soient reconnues et acceptées par tous. Il est inutile d'établir des règles qui ne sont pas suivies !

Deuxième temps : en petits groupes

Indications à donner pour les groupes de 4-7 personnes accompagnées d'un animateur. Il s'agit de déterminer ensemble dix règles de fonctionnement pour faciliter une bonne vie de groupe. Pour que chacun se sente bien, respecté, en confiance.

Thèmes à aborder (suggérer s'ils n'ont pas d'idées) :

1. Horaires, ponctualité et absences (d'accord avec les horaires, que faire en cas d'absence).
2. Participation aux activités organisées dans le cadre des rencontres (liberté de participer ou non).
3. Partage des tâches (apporter des cakes, vaisselle, rangements, courses pour un WE...)
4. Attitude et comportement envers les autres participants (respect, confidentialité).
5. Relations « exclusives » (clans, amitiés ou relations filles-garçons).
6. Objets et distractions (natels, autres distractions amenées avec).
7. Etat d'esprit (bonne humeur, fair-play, respect des autres, du silence, etc.)
8. Attitude envers les responsables (et réciproquement des responsables envers les participants).

Autres questions possibles dans la discussion :

- Que faire en cas de non-respect d'une règle ? (sanction ?)

- Que faire en cas de désaccord sur une règle ? (négociation jusqu'à ce qu'une solution reconnue par tous soit trouvée).

Troisième temps : plénière

Chaque groupe apporte son document avec ses dix commandements. Ils sont présentés et on tente de réunir tous les documents en un seul qui contient les dix règles essentielles, avec lesquelles tout le monde est d'accord.

Une fois le document établi, on peut demander l'accord de tous pour suivre ces règles et demander à chacun de signer le document. Ceci peut être vécu dans un temps plus formel, voire solennel. Attention cependant qu'il ne devienne pas théâtral et donc que le comique l'emporte en sapant le sérieux de l'engagement.

Variante : pour offrir aux jeunes une meilleure appropriation du texte rédigé ensemble, on peut l'illustrer sous forme de clip vidéo ou de sketch, mettant en scène un élément de la charte à respecter et ses conséquences.

Quatrième temps : exploitation

Une charte est destinée à être utilisée lorsque c'est nécessaire. Elle nous donne les moyens de bien vivre notre parcours et le temps que nous passons ensemble. Pour cela, il est judicieux de la mettre en valeur.

On peut, au cours de la vie du groupe, alimenter un moment sur le thème de la charte avec une relecture et une reprise des thèmes. Il s'agit de vérifier son utilité et sa pertinence.

La discussion doit s'orienter autour de la question :

La charte nous permet-elle effectivement d'être dans un espace de confiance, de respect, d'entraide, etc. ?

Quelques exemples de questions que l'on peut se poser pour alimenter le dialogue.

- La charte est-elle utile pour notre groupe ? pourquoi ? (si non, est-ce que c'est une bonne chose ? / si oui, dans quel domaine ?)
- Faut-il rajouter des points importants qui auraient été oubliés ?
- Avez-vous le sentiment que l'un des points est difficile (impossible) à tenir ?
- Avez-vous le sentiment qu'une (ou plusieurs) personnes n'arrivent pas à respecter la charte ?
- On peut reprendre chaque point de la charte en demandant à chacun s'il a le sentiment d'être dérangé par le non-respect de l'un des points de quelqu'un d'autre.
- Faut-il mieux utiliser la charte (y faire allusion, mener une discussion, etc.) lorsqu'on a le sentiment qu'elle n'est pas respectée ? Comment ?
- Quelqu'un regrette-t-il d'avoir signé cette charte ?
- Comment mieux exploiter cette charte ?

Remarque importante

Nous avons constaté que certains jeunes qui donnent volontiers leur accord formel à la charte n'osent pas aborder les problèmes devant tout le monde lorsque ceux-ci se présentent. Pour éviter ce travers, on peut : 1/ insister sur ce point au moment de la signature 2/ offrir une

première écoute du problème dans un entretien particulier et le renvoyer ensuite devant le groupe 3/bien préciser les modalités en cas de non-respect de la charte 4/ inviter les personnes qui manifestent une difficulté à prendre leurs responsabilités devant le groupe. Une première situation résolue offre souvent un précédent permettant d'en résoudre d'autres.

Exemple de charte

Voici un exemple de charte établie dans le cadre du groupe [Zone B] de Morges, en octobre 2001 :

1. Respect des autres : pas de moquerie, de méchanceté, de blessures.
2. Solidarité : entraide dans les tâches pratiques.
3. Attentif aux plus faibles : pas de clans.
4. Absences : téléphone en cas d'absence, ponctualité.
5. Ecoute : ne pas couper la parole.
6. Attentif à ce qui se vit : pas de fumée, pas de natel allumé.
7. Pas d'hypocrisie : pas de médisance.
8. Politesse : pas de gros mots, respect des lieux.
9. Positivité : fair-play, participation.
10. Droit à l'erreur : bienveillance envers ceux qui se trompent.

En tant que <nom du groupe> nous nous engageons à respecter, dans la mesure du possible, ces règles que nous nous sommes fixées, le <date>. Elles ont pour but de nous permettre de vivre en bonne harmonie les uns avec les autres.

Signatures :

Si l'un d'entre nous ne respecte pas une règle, nous chercherons ensemble, dans la discussion, une solution au problème qui se pose. Un responsable s'approchera des personnes qui posent problème et si aucune solution ne peut être trouvée, le problème sera renvoyé à tout le groupe.

Quelques paroles en guise de conclusion

La rédaction d'une charte est destinée à gérer les questions disciplinaires qui peuvent surgir au cours des rencontres. Il ne s'agit pas de verrouiller le processus en évitant à tout prix les dérapages; il est plutôt question de se donner les moyens de mener une discussion commune qui sera une occasion d'évolution du groupe. De plus, on peut constater que le simple processus de rédaction d'une charte est efficace et contribue à abaisser les initiatives visant à perturber les rencontres.

Les questions de discipline ne sont pas automatiquement résolues par la rédaction d'une charte. Elle n'est qu'un élément d'une culture de groupe qui valorise la franchise et oriente sur la discussion. Elle montre aux jeunes que tout n'est pas déterminé. Ainsi ont-ils prise sur le contenu des «lois» et peuvent-ils comprendre la nécessité du processus (pour vivre le mieux possible dans le cadre du groupe).

La rédaction d'une charte peut être utile dans plusieurs situations :

- Constitution d'un nouveau groupe.
- Intégration de nouveaux membres dans un groupe.

- Intégration de nouveaux responsables dans un groupe.
- Situation conflictuelle difficilement gérable.
- Confusion dans les rôles, problèmes disciplinaires...

Éléments bibliques et théologiques

Ancien Testament

La rédaction d'une charte fait immédiatement penser aux dix commandements de Moïse (Ex 20). Par-delà cet épisode, il est question d'illustrer l'un des grands modes relationnels entre Dieu et l'humanité : la notion d'alliance. Au travers de cinq alliances (Adam, Noé, Abraham, Moïse et Jésus), se tissent des rapports privilégiés entre Dieu et les hommes. A la différence d'une charte établie de manière conjointe par les protagonistes, l'alliance proposée par Dieu à son peuple n'est pas négociable. Elle n'en reste pas moins un cadre de vie destiné à offrir un mode de relation permettant de gérer la violence. La loi a donc une valeur éducative (Ps 119), elle souligne le particularisme du peuple élu (Dt 7. 6-15), elle est assortie de promesses (Dt 30) et oriente l'existence (Lv).

Nouveau Testament

Les rapports complexes entre la Loi de l'Ancien Testament et l'Évangile (la gratuité offerte sous le régime du Christ) ont, depuis longtemps, fait l'objet d'innombrables écrits. Pour simplifier on peut dire que la notion d'alliance persiste, même si les modalités changent. L'Évangile apporte à la fois continuité (respect de la Loi de Moïse) et rupture (Jésus est le précurseur d'une nouvelle loi). L'ancienne Loi est disqualifiée, lorsqu'elle mène à l'autojustification. L'observance stricte de la Loi n'est pas un critère suffisant (Ro 8). La nouvelle cherche à intégrer plus profondément une notion de gratuité (la grâce). Pourtant la grâce n'annule pas la notion de Loi (Mt 5. 17).

Réflexion

De manière classique on dira que la Loi a des fonctions protectrices (de la vie), révélatrices (du péché de l'homme) et pédagogiques (de la volonté de Dieu). L'image de l'amour parental, inconditionnel et gratuit, mais pourtant soumis à des règles et à un cadre de vie, peut servir d'image simplificatrice de l'articulation de ces deux notions.

Les enjeux de la Loi sont essentiels sur trois plans au moins : la question de la liberté humaine (est-elle réelle ?), du salut (Dieu sauve par la grâce au moyen de la foi, dit la formule traditionnelle) et des fondements de l'éthique (ce qui légitime ou non les choix privés et collectifs).

Conclusions possibles

En reprenant les échecs ou les succès de la charte de groupe, on pourra mener une discussion sur :

- L'incapacité de suivre une règle, même si le sens et les enjeux sont partagés.
- La nécessité de se doter de règles pour vivre en collectivité.
- L'expérience de la liberté n'est pas opposée au fait de suivre un ensemble de règles.